

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 20 mai 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 15 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, François PIGNOL, Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Hélène LAGRANGE, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. Julien MONTAGNÉ a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à Mme Florence JOUVE.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, MM. Jean DELAUGERRE, Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-29 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL à temps non complet

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 2022-286 du 1^{er} décembre 2022 portant établissement des Lignes directrices de gestion,

Considérant le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que les besoins du service Enfance-jeunesse (péri et extrascolaire) nécessitent la pérennisation d'un poste par la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de gestion de la FPT sous le n° 063250521000322,

M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet (31.25/35^{ème} en centième), à compter du 1^{er} septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet (31.25/35^{ème} en centième),

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 20 mai 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 21 mai 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN



Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

